



MUNICIPALITÉ DE DUPUY

L'Avenir entre nos mains

AVIS IMPORTANT



Licence obligatoire pour les chiens et chats

En vertu de la réglementation municipale, il est interdit de garder un chien ou un chat sans avoir préalablement obtenu une licence (médaille) pour celui-ci. La médaille doit en tout temps être attachée au collier de votre animal.

Le port de la médaille permet notamment :

- de retrouver plus facilement le propriétaire d'un animal perdu;
- de tenir à jour le registre des chiens et des chats sur le territoire;
- de faciliter la gestion animalière et d'assurer la sécurité de tous.

Pour toute question concernant les licences (médailles), veuillez communiquer avec la SPCA d'Abitibi-Ouest au (819) 301-7555